



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 7 juin à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/06/2022

Date d'affichage 02/06/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21h02).

Était absent excusé : : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

ACCUEIL ET TARIFS DES ADOLESCENTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Présentation de la décision

A demande de quelques parents, la commission enfance en concertation avec l'équipe du centre de loisirs a étudié la possibilité d'accueillir des adolescents sur les vacances d'été.

Compte tenu de l'annulation d'un camp faute de participants, les dates du 11-12 et 13 juillet ont été retenues pour accueillir les jeunes, mais aussi sur d'autres demi-journées en fonction de la capacité d'accueil du centre de loisirs.

Voici les tarifs qui seront appliqués :

Accueil des jeunes 11-17 ans	Commune Beaulieu/Oudon		Hors commune de Beaulieu/Oudon	
	QF < 1000 €	QF > 1000 €	QF < 1000 €	QF > 1000 €
Accueil matin	0,50€	0,90€	0,60 €	1,00€
Accueil soir	0,60€	1,00€	0,70€	1,10€
Journée (hors repas)	6,00€	7,00€	7,00 €	8,00€
½ journée	3,00 €	4,00€	3,50€	4,50€
Pause méridienne	4,10€	4,25€	4,10€	4,25€
Goûter Fourni	GRATUIT		GRATUIT	
Participation sortie	6,00 €	6,00 €	7,00 €	7,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider l'accueil des jeunes sur les vacances d'été et les tarifs ci-dessus, applicable au 1^{er} juillet 2022.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 juin 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Roullier', written over a horizontal line.